



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

Commission de suivi de site du centre multifilière de
traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII
(Syctom)

COMPTE-RENDU de la réunion du 16 juin 2023

La Commission de suivi de site (CSS) du centre multi filière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII, présidée par M. Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, s'est tenue vendredi 16 juin 2023 de 14h30 à 17h00, dans l'espace SYCTOM de la base de vie du chantier de construction de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE), 22 rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine.

Présents :

- M. Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne
- Représentants des services de l'État : M. Christophe Couvreur (Préfecture du Val-de-Marne), Mme Julie Tissot (DRIEAT), Mme Fiona Tchanakian (DRIEAT), M. Gaël Paboïs (DRIEAT), Mme Isabelle Satin (DRIEAT), M. Matthieu Boussarie (ARS), M. Clément Bassie (ARS) et M. Eric Vechard (ARS).
- Représentants du Syctom : Mme Marie-Hélène Lerasle, Mme Claire Bara, M. Bruno Bernier, M. Pierre Hirtzberger
- Représentants du groupe Suez : M. Frédéric Dumez, M. Michael Pottez, Mme Marie-Christine Viratelle
- Délégués du personnel IVRY/Paris XIII : M. Omar Graine, M. Cyril Nael, M. Youssef Ouaharra
- Ivry-sur-Seine : M. Philippe Bouyssou, Mme Maryse Dorra, M. Clément Pecqueux, M. Alain Buch
- XIII^{ème} arrondissement de Paris : Mme Danièle Seignot
- Représentants des riverains et associations : Mme Anne Connan (association Passerelles), Mme Dominique Loilier-Pagès (riveraine d'Ivry-sur-Seine), M. Daniel Hofnung (Collectif 3R), Mme Monique Luttringer (CLCV Val-de-Marne).

Documents mis à disposition des membres de la CSS :

- Dossier d'information du public 2022

Monsieur le sous-préfet introduit la séance. Il remercie les participants pour leur présence, le Syctom pour son accueil et souligne l'importance de la tenue régulière de la Commission de Suivi de Site qui permet d'échanger sur les actualités et les informations relatives au site Ivry/-Paris XIII.

Les participants n'émettent aucune observation sur le procès-verbal de la dernière Commission de Suivi de Site.

I. Dossier d'information du public : bilan de l'année 2022

Madame Marie-Christine Viratelle, représentante de Suez, exploitant IVRY/PARIS XIII, présente l'activité du site en 2022, les résultats en matière de valorisation énergétique et matière, les résultats en matière de rejets et les incidents d'exploitation.

Mme Claire Bara, représentante du Syctom, présente la surveillance des retombées atmosphériques.

Daniel Hofnung, collectif 3R

Le nombre d'arrêts et de redémarrages est plus important que les années précédentes. D'où vient cette augmentation ? Y a-t-il d'autres sources que les incidents ?

Réponse de Michael Pottez, Suez : le nombre inclut les arrêts techniques et les incidents présentés. Il a été souligné des arrêts plus longs en octobre 2022.

Anne Connan, association Passerelles

Pourquoi le bilan environnemental indique 15 arrêts ? Plusieurs arrêts successifs n'apparaissent qu'une fois ? Pourquoi avoir choisi de souligner quelques incidents et pas les autres ?

Réponse de Michael Pottez, Suez : ce sont les arrêts techniques et les arrêts liés aux incidents ayant un impact environnemental qui ont été présentés.

Réponse Marie-Christine Viratelle, Suez : seuls les arrêts qui ont un impact environnemental avec ouverture des exutoires ont été présentés ce jour. D'autres arrêts de l'usine qui n'ont pas d'impact environnemental ne sont pas présentés, ils font partie de la vie courante de l'usine. C'est le nombre total d'arrêts – ayant un impact ou non sur l'environnement – qui est indiqué dans le bilan environnemental.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Il y a donc deux types d'arrêts : ceux programmés dans le cadre de la vie courante de l'usine et les arrêts d'urgence, non programmés car liés à des incidents, qui nécessitent parfois l'ouverture des exutoires.

Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine

Où est située la jauge n°36 dont les résultats de la mesure sont bien plus élevés que les autres jauges ? Comment expliquer ce résultat ? Cela pourrait-il être lié au gaz d'échappement des voitures ?

Réponse de Claire Bara, Syctom : la jauge est située sur le toit du magasin Truffaut. Après des investigations, la source n'a pas pu être trouvée. Il s'agit certainement d'une autre source qui a émis pendant la durée d'exposition des jauges. Il ne s'agit pas de gaz d'échappement de voitures, car l'année dernière la jauge était positionnée au même endroit et le phénomène n'a pas été détecté.

Réponse d'Anne Kauffmann, Airparif : le trafic routier n'est pas une source importante de dioxines. En revanche un brûlage de déchets sauvages ou d'une poubelle peut engendrer ce type d'émissions. A titre d'exemple, un feu de poubelles a fortement influencé des mesures effectuées par Airparif dans le quartier des Halles il y a quelques années. Il est compliqué de remonter à une telle source.

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : la modélisation réalisée montre des résultats similaires aux mesures sur les autres points, ce qui valide la méthode. Par ailleurs, du fait des délais inhérents aux analyses en laboratoire et à leur interprétation, les résultats sont disponibles plusieurs mois après la campagne de mesures ce qui rend difficile le travail d'investigation. Les traces d'un éventuel incendie de poubelles auraient été effacés.

Dominique Loilier-Pagès, riveraine d'Ivry-sur-Seine

Cela pourrait être dû à l'incendie qui a eu lieu sur le parking de Truffaut.

Réponse de Claire Bara, Syctom : les mesures ont été effectuées bien après cet incendie.

Anne Connan, association Passerelles

Un des fours a été à l'arrêt une partie de l'année. La surveillance environnementale réalisée prend-elle en compte cette fermeture ?

Réponse de Claire Bara, Syctom : les campagnes de surveillance environnementale sont un instantané de l'environnement au moment de la campagne de mesure, sans extrapolations.

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : Pour que les résultats soient comparables avec ceux des années précédentes, les jauges sont exposées à la même période chaque année. Il y a plusieurs années, des mesures réalisées pendant que l'usine était à l'arrêt n'ont pas montré de différence significative entre l'usine en exploitation et à l'arrêt.

II. Actions de l'inspection des installations classées

Monsieur Gael Pabois, Inspecteur des installations classées - DRIEAT, présente le bilan de l'inspection des Installations classées en 2022 et 2023.

III. Point d'avancement sur les travaux de l'UVE

Monsieur Bruno Bernier, pour le Syctom, présente l'avancement des travaux de la nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE).

Dominique Loilier-Pagès, riveraine d'Ivry-sur-Seine

Serons-nous avertis de la période d'essais ?

Réponse de Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne : la Préfecture et la mairie seront avertis. Nous aurons l'occasion d'ici 2024 de suivre l'évolution des travaux. Le calendrier va s'affiner et la date précise des essais sera précisée en bureau ou lors d'une Commission de Suivi de Site.

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : les dates de l'ensemble des étapes seront communiquées au fur et à mesure. Aujourd'hui, les dates ne sont pas encore connues car la construction de l'UVE n'est pas terminée. Les essais comportent plusieurs étapes sur lesquelles le Syctom communiquera. La phase de chasse vapeur lors de la mise en service de la chaudière fera notamment l'objet d'une communication particulière car elle produira des évacuations de vapeur d'eau.

Dominique Loilier-Pagès, riveraine d'Ivry-sur-Seine

Par où s'échappera cette vapeur d'eau ?

Réponse de Bruno Bernier, Syctom : l'évacuation de la vapeur s'effectuera via un silencieux et passera par une tuyauterie provisoire et dédiée située à l'arrière de l'UVE, au niveau des voies ferrées. Elle sera peu visible et programmée à heure fixe.

Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine

Pourriez-vous, lors d'une prochaine Commission de Suivi de Site, présenter des projections des rejets futurs de l'UVE, afin de les comparer avec les rejets actuels ? Cela permettra de mesurer le progrès et de souligner la performance technique et environnementale de l'UVE.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Est-ce possible de modéliser les futurs rejets de l'UVE ? D'un point de vue quantitatif, le niveau de rejets va diminuer avec la diminution du tonnage mais aussi grâce à l'amélioration

technique. Par ailleurs, le passage à des intrants secs va-t-il permettre d'émettre moins de polluants ?

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : c'est la division de la capacité de l'usine qui permettra le plus de diminuer les rejets. Il est possible de comparer les rejets actuels de l'UIOM avec les garanties que nous avons à ce stade sur l'UVE. Il ne sera possible de comparer la réalité de fonctionnement des deux usines qu'une fois que l'UVE sera en fonctionnement depuis 1 an. Nous souhaitons que le fonctionnement de l'UVE émette moins que les garanties que nous avons à ce jour et qui sont dans le contrat avec Suez et dans l'autorisation d'exploiter délivrée par le Préfet. Toutes les modélisations de la demande d'autorisation sont réalisées sur la base des garanties du constructeur qui sont conformes à la réglementation sur les rejets et disponibles dans le dossier de demande d'autorisation. Par ailleurs, l'UVE sera plus simple à piloter et devrait engendrer moins d'incidents. Le retour d'expérience des nouvelles usines en fonctionnement démontre une diminution des rejets en-deçà des garanties.

Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine

Il serait utile de présenter de manière pédagogique le dossier de demande d'autorisation afin de favoriser son appropriation par le public. Ce projet est un investissement public lourd à valoriser, au risque que le public oublie ce progrès.

D'autre part, les déchets humides sont générateurs de davantage de pollution dans les rejets. La solution serait alors la généralisation du tri des biodéchets à la source pour les traiter à part. La mairie d'Ivry-sur-Seine se porte volontaire pour mettre en place un centre de transfert des biodéchets vers des installations de biométhanisation.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Une prochaine Commission de Suivi de Site devra permettre d'évoquer le sujet de la modélisation des rejets afin de comparer avec les rejets actuels.

Le Syctom met en œuvre toute une stratégie de communication pour valoriser cet investissement public, qui pourrait également être l'occasion de parler de la gestion des déchets d'un point de vue plus global.

Daniel Hofnung, collectif 3R

Des visites de l'UIOM étaient possibles. En sera-t-il de même pour l'UVE ? Qu'en est-il du durcissement des normes européennes concernant les émissions de polluants issus du traitement des déchets ?

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : les visites et des journées portes ouvertes perdureront pour les installations du Syctom. Il sera également possible de dédier une visite à la Commission de Suivi de Site. L'UVE sera conforme au document de référence sur les meilleures techniques disponibles, le BREF.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Comment l'UVE va-t-elle se mettre en conformité avec la nouvelle norme, notamment dans le processus d'autorisation préfectorale ?

Réponse de Gaël Paboïs, DRIEAT : l'UVE répondra à la directive IED relative aux émissions industrielles¹. De plus il a été demandé à l'exploitant de se positionner sur le BREF « waste incineration », le document de référence sur les meilleures techniques disponibles. Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation, l'exploitant s'est engagé à respecter les nouvelles normes environnementales et à effectuer les derniers travaux de conformité avant le démarrage de l'exploitation. Un réexamen est en cours et une décision sera publiée.

IV. Temps d'échanges et questions

Matthieu Boussarie de l'ARS, présente une étude menée par l'ARS sur les œufs de poule au niveau régional afin d'analyser la présence de dioxines.

Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine

L'étude de l'ARS, menée sur plusieurs poulaillers dans toute l'Île-de-France, ne montre aucune corrélation entre la proximité des incinérateurs et les taux de dioxines retrouvés dans les sols et les œufs. Les valeurs les plus élevées se trouvent plutôt dans les zones éloignées des incinérateurs. Une mesure plus coercitive que la recommandation de non-consommation des œufs serait préférable.

Il est désormais nécessaire de remonter les sources de cette pollution. Il peut y avoir des traces anciennes de pollution des sols qui ont marqué durablement la qualité du sol. Mais il peut également y avoir des sources récentes. Selon lui, les mesures les plus inquiétantes ont une origine dans la recrudescence des bidonvilles en Ile-de-France où les habitants se chauffent souvent avec des bois vernis de récupération. Peut-être qu'une partie de la réponse ne se trouve pas uniquement au niveau des incinérateurs qui sont faciles à accuser.

Daniel Hofnung, Collectif 3R

Il est nécessaire de trouver les causes de cette pollution. Selon lui, les mesures les plus inquiétantes sont corrélées avec les zones au passé industriel. Par ailleurs, les bonnes pratiques dans les méthodes d'élevage des poules permettraient d'éviter une telle pollution.

Y aura-t-il des études similaires pour les fruits et les légumes cultivés en Île-de-France ?

¹ La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrée de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles.

Anne Connan, association Passerelles

Pourquoi la recommandation de non-consommation des œufs est-elle étendue à toute l'Île-de-France ? Tant que les causes ne sont pas identifiées, cette mesure est abusive car non adaptée à tous les cas, et risque de susciter une grande inquiétude.

Réponse de Matthieu Boussarie de l'ARS : les œufs dont les mesures de dioxines étaient plus faibles n'étaient pas nécessairement issus de poulaillers hors-sols. Par exemple, la terre a pu être remplacée par de la terre saine. Les causes sont recherchées actuellement. Les bonnes pratiques feront l'objet de recommandations dans le bilan de l'étude qui sera publié en juillet. D'autre part, la recommandation préfectorale de non-consommation étendue à toute la région (zones urbaines uniquement) constitue une mesure de précaution car la cause de la pollution n'est pas identifiée à ce stade.

(Information transmise par l'ARS IDF au 20/09/2023 : la date de publication de l'étude de l'ARS mentionnée ci-dessus, initialement prévue en juillet 2023, est finalement repoussée à octobre 2023)

Réponse de Clément Bassi de l'ARS : les 11 poulaillers témoins ont été sélectionnés pour être loin des autres sources de pollution – notamment les bidonvilles. Les données de la littérature montrent que la contamination humaine par les dioxines se fait principalement par l'ingestion régulière de denrées alimentaires issues du monde animal (œufs, viandes, poissons, lait...) avec une accumulation le long de la chaîne alimentaire. Les fruits et les légumes ne représentent pas une voie de contamination, car ils ne concentrent pas les polluants de la même manière que les denrées issues du monde animal. Il est cependant nécessaire de laver et d'éplucher les fruits et légumes auto-consommés car les épluchures concentrent en général les polluants, notamment les métaux.

Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine

La pollution aux dioxines des œufs répondrait à la même mécanique que celle du lait. La question se pose également pour le cas de femmes allaitantes. Il faudrait alerter à ce sujet et élargir les mesures prises en cas de problème sanitaire.

Anne Connan, association Passerelles

Sans minimiser le résultat de cette étude, il semble que l'élargissement de cette recommandation à toute la région est strict en l'absence de preuve.

Omar Graine, délégué du personnel IVRY/Paris XIII

L'étude ToxicoWatch qui indique une pollution liée à l'incinérateur d'Ivry provoque des interrogations chez le public, notamment via les médias, alors qu'il n'y a pas de preuves. Les mesures effectuées à proximité de Saint-Ouen, où se trouve un incinérateur, ne révèlent pas de pollution des œufs.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

L'étude de l'ARS, menée suite à l'étude ToxicoWatch, avait pour objectif d'élargir la zone de prélèvements afin d'appliquer une méthodologie cohérente pour démontrer l'origine de la pollution aux dioxines de ces œufs.

Réponse de Matthieu Boussarie de l'ARS : l'objectif de l'étude de l'ARS était de trouver les causes de la pollution des œufs. Cette étude montre que la contamination est répartie largement sur Paris et sa petite couronne ; il n'y a pas davantage d'œufs pollués autour des incinérateurs qu'ailleurs. Concernant les femmes allaitantes, il n'existe pas de mesure à ce sujet. L'ARS a interrogé Santé Publique France, qui fait partie du comité de pilotage de cette étude.

Réponse de Clément Bassi de l'ARS : une fois que le bilan final de l'étude sera publié en juillet, le comité de pilotage de cette étude se réunira et cette question pourra être posée.

Daniel Hofnung, Collectif 3R

Le Collectif 3R se dédie aux incinérateurs, raison pour laquelle il n'a pas engagé une étude sur toute l'Île-de-France. Il faut réfléchir à la manière d'éviter les sources de pollution qui se multiplient.

Marie-Christine Viratelle, Suez

Les autres ARS ont-elles prévu de réaliser des études de ce type, notamment dans les grandes agglomérations ?

Réponse de Matthieu Boussarie de l'ARS : l'ARS Rhône-Alpes avait émis la même recommandation, mais nous n'avons pas connaissance d'autres études. La Direction Générale de la Santé a un rôle à jouer au niveau national.

Anne Kauffmann, Airparif

Airparif a publié récemment une étude menée suite à des questions récurrentes sur l'influence des rejets de l'UIOM sur les immeubles de grande hauteur. Des mesures ont été réalisées au sol (0 mètres), à mi-hauteur (50 mètres) et sur le toit (100 mètres) de trois tours situées entre 1,5 et 1,9 kilomètres autour de l'usine, afin de rechercher des traceurs de combustion comme le dioxyde d'azote. Cette étude montre une décroissance des niveaux entre le sol et le toit, et ne démontre pas de surconcentration liée à l'usine d'incinération quels que soient les vents. Elle est disponible sur le [site internet](#) d'Airparif.

Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine

Les mesures n'ont pas pu être réalisées sur les tours Jean Nouvel ? Si une autre étude devait être réalisée, la mairie d'Ivry autorise Airparif à accéder aux bâtiments de la commune pour effectuer des mesures.

Réponse d'Anne Kauffmann d'Airparif : Airparif est une association indépendante gouvernée par différents collèges (Etat, Collectivités, acteurs économiques,

associations). Outre les refus, certaines tours n'ont pas pu faire l'objet de prises de mesure en raison de difficultés techniques : fenêtres non ouvrables, accès au toit impossible, etc.

Daniel Hofnung, Collectif 3R

Le toit des Tours Duo n'est certainement pas accessible car il est en pente. Les fumées de l'incinérateur vont parfois directement en direction des Tours Duo, et notamment sur la toiture où se situent les prises d'air pour ces tours.

Réponse d'Anne Kauffmann d'Airparif : les mesures réalisées analysent ce qu'il se passe lorsque les tours mesurées sont « sous le vent », c'est-à-dire impactées directement par les émissions des cheminées. Par ailleurs il est préférable que les prises d'air soient situées sur le toit car il y a une décroissance des niveaux de pollution avec la hauteur.

Monsieur Bachir Bakhti remercie les participants et clôt la Commission de Suivi de Site. Il indique qu'une nouvelle réunion de la CSS ou de son bureau pourrait être organisée avant la fin de l'année.

Pour la Préfète et par délégation,

Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne



Bachir BAKHTI